



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} février 2023

Avenir du système de santé : la réforme passe aussi par la santé à domicile !

Au lendemain des vœux présentés par les Ministres François BRAUN et Agnès FIRMIN LE BODO, le SNADOM appelle le Gouvernement à s'appuyer sur la prestation de santé à domicile pour décroiser et réformer le système de santé.

En près d'une heure de discours, pas une seule mention n'a été faite de la santé à domicile, un secteur essentiel pour les deux millions de Français qui reçoivent soins et prestations de santé à leur domicile, alors même que le Gouvernement, il n'y a pas si longtemps, affirmait sa volonté d'accélérer le « virage domiciliaire » ou de fluidifier le parcours ville-hôpital.

Syndicat historique de la prestation de la santé à domicile, le SNADOM, qui fédère la branche associative de ce secteur, regrette cet angle mort des politiques de santé. S'il ne conteste pas l'importance de la question du financement et de la régulation des produits de santé – objet d'une mission que vient de confier la Première ministre à six personnalités qualifiées, il considère que la politique de santé à domicile ne peut être abordée à travers ce prisme exclusivement budgétaire.

Pour les 32 000 collaborateurs des prestataires de santé à domicile (qu'il s'agisse d'associations ou d'entreprises), le Gouvernement doit avoir une feuille de route beaucoup plus ambitieuse et reconnaître le rôle important qu'ils jouent dans le système de santé d'aujourd'hui et sans doute plus encore dans celui de demain. La prestation de santé à domicile est vouée à poursuivre sa croissance dans les prochaines années, du fait du virage domiciliaire, de la démographie médicale, mais aussi bien sûr du vieillissement de la population et de la croissance des maladies chroniques.

En ce début d'année, le SNADOM forme donc le vœu que 2023 voie des avancées significatives pour la santé à domicile et en particulier pour les prestataires.

Il importe en effet, et le SNADOM le demande depuis des années, de reconnaître enfin les PSAD comme acteurs de santé. A l'occasion de l'examen récent de la proposition de loi de la députée Stéphanie RIST sur l'accès aux soins, cette démarche a été entreprise pour d'autres professions – assistant de régulation médicale, préparateur en pharmacie etc. Le SNADOM demande qu'une réflexion similaire soit engagée rapidement avec les prestataires de santé, afin de clarifier leur rôle et leurs missions.

Ce travail s'inscrit en cohérence avec les « nouvelles dynamiques de répartition des tâches entre professionnels de santé » que le Ministre de la Santé a appelées de ses vœux pour permettre aux soignants de se concentrer sur leur cœur de métier.

En effet, au cours de la période récente, les PSAD ont largement démontré l'importance de leur contribution dans ce domaine. Ils ont soutenu et soulagé l'hôpital au quotidien en favorisant la libération de lits, grâce à la prise en charge du retour à domicile précoce de patients et en particulier de ceux atteints du Covid-19. Ils ont su répondre aux besoins croissants en oxygénothérapie, à domicile comme en EHPAD et ont assuré une continuité des soins à leurs patients, souvent vulnérables vis-à-vis du Covid-19, évitant bon nombre d'hospitalisations.

Le SNADOM rappelle par ailleurs que les PSAD, au cours des vingt dernières années, ont mené avec succès une très large diversification, à la fois des pathologies prises en charge et des interventions auprès des patients. A côté de l'activité historique de fournisseur de dispositifs médicaux, les prestataires sont appelés à exercer des missions de plus en plus variées : mise en place et coordination des soins au domicile du patient, éducation thérapeutique, formation des soignants et des aidants, suivi à domicile et télésuivi, filtrage d'alertes et transmission d'informations aux prescripteurs et aux autres professionnels de santé, matériovigilance et maintenance des dispositifs etc.

Le secteur de la prestation de santé à domicile constitue donc un véritable atout pour favoriser, comme le Gouvernement le souhaite, une meilleure utilisation et une valorisation du temps médical au bénéfice de tous les acteurs - hôpital, médecine de ville, prestataires de santé à domicile – et bien sûr de leurs patients.

Pour que 2023 marque un « tournant », comme l'a souhaité François BRAUN hier, il sera essentiel de considérer la chaîne du soin dans son ensemble et d'attribuer à la santé à domicile la place qui lui revient dans la future « Stratégie nationale de santé ». Les prestataires de santé à domicile sont prêts à prendre toute leur part à la réussite de cette réforme.

A propos du SNADOM

Le SNADOM est le Syndicat National des Associations d'Assistance à Domicile, il regroupe des associations loi 1901 ou des sociétés filiales appartenant à plus de 75% à une ou plusieurs associations, ce qui signifie que, dans tous les cas, les orientations stratégiques s'inscrivent dans une logique non lucrative.

Pour en savoir plus : www.snadom.org

Contacts Médias :

- SNADOM • Jonathan Martinez, Délégué général, tél. 06.18.55.00.76, jonathan.martinez@snadom.org

